RÈGNE DE HENRI IV.

CONSEIL DE FINANCES.

ANNÉE 1594 A 1599.

D'O étant mort, Henri IV supprima la place de surintendant et établit un Conseil de finances, composé de huit membres.

Ce prince voulait chasser les Espagnols du royaume, et forcer le duc de Mayenne à se soumettre à son obéissance; pour cet effet, il alla rejoindre son armée, assiégea et prit La Fère. Il assiégea ensuite Arras. Il écrivit à Sully pour l'informer de ses desseins. Ce prince se plaignait beaucoup, dans sa lettre, de ceux qui formaient le Conseil. « Je me suis donné huit mangeurs, » disait-il, au lieu d'un seul que j'avais aupara- » vant. Ces coquins, avec cette prodigieuse

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» quantité d'intendans qui se sont fourrés avec » eux, par compère et par commère, mangent » le cochon ensemble, et ont consommé plus de » 100,000 écus, qui étaient somme suffisante » pour chasser l'Espagne de la France. » Henri chargea Sully de vérifier le compte de ce qu'ils avaient fourni pour le siége de La Fère. Il trouva qu'ils avaient traité, sous des noms empruntés, avec les fournisseurs, au plus bas prix possible, avec le projet de porter sur leurs comptes le triple de ce que les marchandises leur avaient coûté.

Sully rapporte, dans ses Mémoires, qu'il tenait du Roi même le fait suivant : « Il était » dû par le Trésor royal, aux Suisses, Reîtres et » autres étrangers à la solde de la France, des ar- » rérages considérables. Le Conseil apposta un » nommé d'Otoplote, qui fit entendre aux rece- » veurs commis par ces étrangers, qu'ils ne de- » vaient pas s'attendre à être jamais payés, à » moins qu'ils ne se réduisissent d'eux-mêmes à » une somme si modique, qu'on pût la leur don- » ner sans épuiser l'épargne. On convint de la

» réduction; mais Messieurs du Conseil mirent
» dans leur compte toute la somme qui était due,
» en dérobant ainsi le surplus au Roi, ou plutôt
» aux légitimes créanciers. Ces Messieurs, ajoute
» Sully, nageaient dans l'abondance, pendant
» que le Roi était, lui et sa maison, dans la di-
» sette de tout. Peu de jours avant, ce prince
» lui manda qu'il avait besoin de 800 écus
» pour une entreprise importante. Il les pria, les
» conjura de lui faire cette somme : il parlait à
» des sourds. Ils lui répondirent que bien loin
» de pouvoir lui fournir la somme qu'il leur de-
» mandait, ils ne savaient plus comment faire
» aller sa maison. C'est une chose curieuse de voir
» comment ils la faisaient aller, cette maison. Je
» suis, m'écrivait ce bon prince, fort proche
» de mes ennemis, et n'ai quasi pas un cheval
» sur lequel je puisse combattre, ni un harnais
» complet que je puisse endosser; mes chemises
» sont toutes déchirées; mes pourpoints troués
» au coude; ma marmite est souvent renversée, et
» depuis deux jours je dîne chez les uns et les
» autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» moyen de fournir ma table. Henri déplorait, » dans sa lettre, des abus si crians, moins à cause » de lui qu'à cause de ses sujets, qu'il regardait, » disait-il, comme ses enfans, le ciel ne lui en » ayant point donné d'autres. » Il finit par dire à Sully qu'il ferait assembler les états du royaume (1), pour chercher un remède à toutes ces malversations.

Le Roi apprit que le Conseil de finances venait d'affermer les aides de Normandie pour 30,000 écus, et que, pour frustrer l'épargne de cette somme, qui était fort éloignée de la valeur de ce qu'on affermait les aides, on l'avait destinée à payer les vieilles dettes du Trésor royal. Il se convainquit en même temps que les cinq grosses fermes n'étaient affermées qu'au quart de leur valeur, parce que les traitans qui s'en étaient chargés, par connivence avec les membres du Conseil de finances, partageaient avec eux les profits immenses qu'elles produisaient. L'avidité de ces Messieurs n'était pas encore rassasiée; ils avaient

(1) Qu'on appelait aussi : *Assemblée des notables.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

accordé sur tous les autres revenus royaux des rabais excessifs, sous le prétexte des pertes de Calais, Cambrai, etc., de manière qu'ils diminuaient sans cesse au lieu d'augmenter. Le Roi balançait depuis quelque temps pour faire entrer Sully au Conseil de finances, parce qu'il craignait de mécontenter les catholiques, qui étaient toujours fâchés lorsqu'ils voyaient donner quelque place à un protestant. Ce prince, indigné des faits que nous venons de rapporter, sentit que ses intérêts demandaient qu'un homme aussi intelligent, aussi probe et aussi zélé que Sully fût un des membres de ce Conseil; il le nomma donc, et lui ordonna d'aller sur-le-champ à Paris pour empêcher une aussi grande dissipation de deniers.

Sully représenta au Roi qu'il croyait nécessaire qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume fût arrivé, il se transportât dans quelques-unes des principales généralités du royaume, pour y prendre une connaissance plus exacte des revenus présumés du Roi, de la diminution qu'ils avaient soufferte et des augmentations qu'on

pouvait y faire, afin que Sa Majesté réglât sur cette opération les demandes qu'elle avait à faire aux États; qu'elle pourrait avoir une idée plus exacte des ressources pécuniaires des autres généralités du royaume; qu'outre cet avantage, on pourrait trouver, dans les généralités qu'il visiterait, les 300 à 400 mille écus que Sa Majesté avait demandés inutilement au Conseil. Le Roi goûta fort cet avis, et le proposa à la première assemblée du Conseil. Les membres, persuadés qu'on ne songeait point à confier la visite des généralités à d'autres qu'à eux, et espérant en tirer un bon parti, l'approuvèrent d'une voix unanime. Le Roi, selon ce qui était convenu entre lui et Sully, ne nomma qu'un seul des conseillers de finances pour aller vérifier deux généralités, chargea plusieurs autres personnes d'en examiner quelques-unes et donna ordre à Sully d'aller visiter les quatre principales. Alors les membres du Conseil se repentirent de n'avoir pas rejeté une mesure qui pouvait dévoiler leur mauvaise foi. Ils firent tous leurs efforts pour la rendre inutile; mais ils avaient affaire à un homme trop adroit et trop ferme pour

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

qu'ils pussent réussir dans leur projet. Sully commença ses opérations, et s'aperçut bientôt que les membres du Conseil de finances avaient pris les devans auprès des trésoriers de France, des receveurs-généraux et particuliers, des contrôleurs, des greffiers, même auprès des moindres employés. Tous se prêtèrent à ce que les conseillers de finances voulurent exiger d'eux; les uns s'absentèrent et laissèrent leurs bureaux fermés; les autres présentèrent des états falsifiés avec toute l'adresse possible; d'autres se contentèrent de lui présenter des ordres de Defresne, secrétaire d'État, de d'Incarville, contrôleur des finances et des bureaux, qui leur défendaient de communiquer leurs registres et leurs états à qui que ce fût.

Sully employa d'abord la voie de la douceur, chercha à les piquer d'honneur et à exciter leur probité; mais ce fut en vain. Il fit ensuite répandre le bruit que les états-généraux ne s'assemblaient que pour supprimer le nombre prodigieux de bureaux et d'employés, principalement les trésoriers de France, qui formaient le

plus inutile de tous les corps, et qui était cependant le plus indocile; enfin qu'on ne conserverait en place que ceux qui s'en rendraient dignes par la sincérité et la bonne foi. Cette menace ne produisit aucun effet, et Sully fut obligé d'user du plein pouvoir illimité qu'il avait reçu du Roi. Il interdit presque tous les financiers, et fit exercer leurs fonctions par deux de chaque corps, qu'il choisit parmi ceux qui lui parurent avoir les meilleurs principes et la conscience la plus droite. Par-là il se rendit maître de tous les registres, de tous les états et de tous les comptes, ce qui le mit à même d'apercevoir toutes les injustices et les voleries qui se commettaient. Il connut alors les ruses, les raffinemens des financiers; leurs déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois, une apparence de confusion au milieu de laquelle les financiers voyaient très clair. Il fit approuver de vieilles créances, des acquits, vérifia des lettres-de-change, tant de l'année courante que des trois précédentes, les rassembla, et parvint à amasser plus de 500,000 écus qui auraient été perdus pour le Roi. La somme

aurait été bien plus considérable, si l'on avait exigé les justes restitutions de tous les différens deniers qui avaient passé par les mains de tous les employés.

Les autres commissaires ne furent pas si heureux ou si fermes que Sully, à l'exception d'un seul (de Caumartin), qui avait été envoyé dans le Lyonnais, le Berri et l'Auvergne; il rapporta au Roi 200,000 livres.

Les membres qui composaient le Conseil de finances étaient exactement instruits de toutes les opérations de Sully, et sentaient le tort qu'elles pouvaient faire à leur réputation et à leur fortune. Ils cherchèrent les moyens de détruire son ouvrage, ou de le perdre lui-même. Ils gagnèrent plusieurs personnes qui tâchèrent de persuader au Roi que Sully exerçait sur le peuple les vexations les plus tyranniques, et sans aucun profit pour le Trésor royal, puisque les sommes qu'il ramassait avec tant de peines devaient bientôt en sortir pour payer les pensions des princes du sang et les gages des grands officiers de la couronne. Sully fut informé de leurs démarches et de tous

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

leurs discours ; mais il continua ses opérations et prit les plus sages précautions pour se mettre en état de répondre à ses accusateurs.

Le Roi n'écouta pas leurs propos dans les premiers momens ; ensuite il commença à craindre que le peu d'expérience de Sully ne produisît un mauvais effet ; il lui manda de revenir promptement ; et voyant qu'il s'élevait à la cour un cri général contre lui, ce prince eut peur qu'il n'usât de son pouvoir avec trop de dureté, et lui envoya un ordre formel de revenir à Paris. Sully vit avec chagrin qu'on l'arrêtait au milieu de ses recherches, et se prépara à obéir. Il fit promptement dresser quatre bordereaux pour ses quatre généralités, les fit signer des huit receveurs-généraux, fit charger ses 500,000 écus sur soixante-dix charrettes, qu'il fit accompagner par les huit receveurs-généraux, et escorter par le prévôt et trente archers de la maréchaussée, qui les conduisirent à Rouen, où le Roi s'était rendu pour l'assemblée des états-généraux.

Les conseillers de finances eurent recours à la

calomnie pour hâter la disgrâce de Sully. Ils assurèrent au Roi qu'il avait fait mettre en prison les officiers et les commis de ses finances, et lui affirmèrent, avec serment, que, par vanité et bravade, il entraînait à sa suite cinquante des principaux, qu'il avait fait charger de chaînes. Le Roi, ne croyant pas qu'on pût pousser le mensonge si loin et avec autant de hardiesse, reçut Sully fort froidement lorsqu'il alla lui rendre ses hommages. Henri IV lui demanda pourquoi il s'était chargé si inutilement d'un argent que des personnes qu'il ne voulait pas désobliger étaient dans l'usage de toucher elles-mêmes. Sully lui dit que de tout ce qu'il apportait, Sa Majesté n'en devait pas un denier aux princes du sang, ni à aucun des pensionnaires de l'État; qu'ils étaient payés du quartier d'avril, et qu'ils le seraient exactement de ceux de juillet et d'octobre, parce qu'il n'avait rien anticipé sur les recettes courantes. Le Roi lui fit répéter plusieurs fois ce qu'il venait de lui dire, et reprit : « Par Dieu ! voilà de méchantes gens et d'impudentes impostures ! Mais quant à tous ces receveurs que vous tenez

prisonniers à votre suite, qu'en ferez-vous? » Il n'eut pas de peine à prouver au Roi que cette accusation était une pure calomnie.

On avait assuré au prince que la somme que Sully avait apportée ne pouvait être que très médiocre : mais il fut fort surpris et très satisfait en même temps lorsqu'il vit qu'elle se montait à 1,500,000 livres. Il lui dit d'envoyer 10,000 écus aux Suisses, qui se plaignaient de n'être pas payés. Dès le lendemain au matin Sully les envoya. Cette somme venait de partir lorsque Harlay de Sancy, un des conseillers de finances, envoya à Sully un billet par lequel il lui mandait de remettre au sieur Charron, qui était porteur du billet, 90,000 écus pour les troupes suisses. Sully, piqué du ton sec avec lequel Sancy lui écrivait, répondit à Charron qu'il ne connaissait ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. « Comment, dit Charron, » vous ne connaissez pas Sancy? » Il était effectivement étonné que Sully fît une réponse pareille à un homme devant lequel tout le Conseil tremblait, et qui tenait, pour ainsi dire, le rang de surintendant des finances. Sancy ayant reçu la

réponse de Sully, entra en fureur, lâcha plusieurs propos contre lui, et finit par dire : « Par Dieu ! » nous verrons s'il ne sait pas qui je suis ! » Il alla trouver le Roi, qui lui dit sitôt qu'il l'aperçut : « Eh bien ! n'allez-vous pas payer nos Suisses? » — Non, Sire, reprit Sancy d'un air de colère, » car il ne plaît pas à votre M. de Rosny, qui fait » l'empereur dans son logis, sur ses caques d'ar- » gent, comme un singe sur son bloc, et dit qu'il » ne connaît personne, et je ne sais si vous auriez » plus de crédit que les autres. — Que veut dire » cela, reprit le Roi ? Je vois ce que c'est ; on ne » sera jamais las de rendre de mauvais offices » à cet homme-là, parce que je me fie en lui et » qu'il me sert bien : j'ai d'autant plus de peine à » croire son refus, qu'il est convenu avec moi de » donner cet argent aux Suisses. » Sancy assura qu'il disait la vérité, et prit l'attestation de Charron, qu'il avait amené avec lui. Le Roi, se doutant qu'il y avait en cela quelque nouveau trait de méchanceté contre Sully, l'envoya chercher.

Sitôt que le Roi l'aperçut, il lui dit : « Qu'y » a-t-il donc entre vous et Sancy ? » Sully raconta

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

au Roi ce qui s'était passé, mais d'une manière humiliante pour Sancy. Ce conseiller, qui était d'un caractère bouillant, prit un ton impérieux, et il s'éleva entre Sully et lui une dispute très vive, quoiqu'en présence du Roi. Le monarque leur imposa silence, et Sully se tournant vers Henri IV, lui dit qu'il le suppliait de ne point lui donner de supérieur dans les choses où il agissait par son ordre. La galerie Saint-Ouen, où la scène se passa, était remplie de monde. Les uns disaient: « Il sera bien difficile que ces deux hommes exer- » cent long-temps les mêmes fonctions sans que » l'un supplante l'autre; mais de l'humeur dont » est le Roi, le meilleur ménager sera son hom- » me. » D'autres disaient en riant: « Par Dieu! » voilà un étourdi qui en a trouvé un autre qui » ne quittera pas aisément la partie. »

Le bruit se répandit bientôt que Sully avait apporté des sommes très considérables au Roi, et une multitude de créanciers se présenta. Ils étaient presque tous envoyés par les conseillers de finances, qui désiraient beaucoup de voir disparaître cette somme en peu de temps, et espéraient qu'ils

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

retireraient sur leurs créances les profits ordinaires. Comme Sully voulait conserver un capital pour les entreprises que le Roi se proposait de faire incessamment, sans qu'on fût obligé de surcharger le peuple de nouveaux impôts, il résista aux importunités des créanciers et aux menaces des conseillers de finances. Le Roi voulait que Sully restât chargé de la somme qu'il lui avait apportée, et lui dit qu'il ne trouvait son argent en sûreté qu'entre ses mains; mais Sully, qui ne voulait pas donner de prise à la calomnie contre lui, la fit porter au Trésor royal, et promit au Roi qu'il veillerait si soigneusement à l'emploi qu'on en ferait, qu'il n'y aurait rien de dépensé mal-à-propos. Il en sépara ce qui était nécessaire pour payer le service actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie de vingt pièces de canon, avec les équipages doubles, et de la poudre pour tirer trois mille coups, outre un convoi d'autres ustensiles propres à un siége, et fit tout voiturer à Amiens. Il en ôta encore 50,000 écus, qui furent destinés aux usages particuliers et menus-plaisirs du Roi. Il calcula exactement ce qui res-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tait, et trouva qu'il y avait encore 450,000 écus. Il garda soigneusement les anciens bordereaux, et ceux qui constataient les sommes qui avaient été prises sur le total. Voulant éprouver la fidélité des conseillers de finances, il affecta d'avoir beaucoup de négligence sur cette distraction de deniers; et lorsqu'on lui demanda un double de ses bordereaux, il répondit que, ne prenant plus d'intérêt à une somme qui avait passé en d'autres mains, et que tous les emplois de deniers ayant été faits en présence de témoins, il avait déchiré toutes ces pièces comme inutiles.

Les conseillers, persuadés qu'il avait effectivement déchiré tous les bordereaux, firent prendre sur l'argent porté au Trésor royal, quelques sommes dont Sully feignit de ne tenir point de compte; mais comme on ne payait aucune somme sans une ordonnance du Conseil de finances, il avait soin d'en tenir un compte exact. Ces ordonnances montaient à 50,000 écus; il en devait par conséquent rester encore 400,000. Le Roi ayant demandé 200,000 écus pour envoyer à Amiens, où l'on faisait des préparatifs pour assiéger Hesdin,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sancy et les autres conseillers lui répondirent qu'ils croyaient que cette somme pouvait être dans le Trésor royal, mais qu'il serait à sec lorsqu'on l'en aurait tirée. Ils firent venir d'Incarville, qui tenait les registres, et qui assura qu'il restait à peine 200,000 écus dans les coffres. Le Roi, auquel Sully avait dit, trois jours auparavant, qu'il devait encore y avoir 400,000 écus, fut fort surpris; mais les conseillers de finances lui parlèrent de manière qu'il les crut, et il dit à Sully qu'il se trompait. Celui-ci dit à d'Incarville, en présence des conseillers que le Roi avait fait venir, qu'il se trompait lui-même de moitié. D'Incarville lui répondit que ses registres étaient plus sûrs que sa mémoire, et proposa d'apporter le lendemain un extrait de toutes les dépenses. Sully les laissa tous, jusqu'au dernier moment, se flatter qu'ils allaient remporter sur lui une victoire complète. Il cacha même au Roi l'artifice dont il s'était servi, et essuya sans rien dire les reproches que le monarque lui fit de s'être défait, contre son avis, de la somme entière.

D'Incarville apporta le lendemain les états au

Roi, et il ne se trouva dans la dépense aucune erreur; mais il y en avait dans la recette; les conseillers étaient persuadés que Sully avait réellement perdu les bordereaux qui faisaient foi de la qualité et de la quantité des espèces qu'on avait portées à différentes fois au Trésor royal. Il admirait l'adresse avec laquelle on avait jeté sur l'article de la recette une obscurité impénétrable à quiconque n'aurait pas eu la preuve en main du faux qu'on présentait. Il demanda à voir les récépissés. Le Conseil offrit de faire déposer les receveurs-généraux sur la quantité et le genre des voitures conduites au Trésor royal. D'Incarville lui proposa de venir avec lui visiter les registres des finances, parce qu'ils ne devaient pas sortir du bureau; il y alla, et trouva que tout était dans l'ordre et la forme ordinaires. Alors les conseillers lui tinrent des propos désagréables; mais la honte et la confusion succédèrent bientôt à ce prétendu triomphe. Sully présenta les états et les bordereaux signés des receveurs-généraux, et un mémoire exact de toutes les ordonnances. Pour se tirer d'embarras, d'Incarville envoya un commis

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

dire au Roi que l'individu qui était chargé de garder la clef de la salle où les registres étaient déposés étant absent, un jour que la plus forte voiture arriva, et ceux qui la conduisaient étant très pressés, il avait inscrit la somme contenue dans la voiture sur une simple feuille volante, dans l'intention de la faire vérifier et signer par d'Incarville, et insérer ensuite sur les registres; mais qu'il l'avait oublié, et qu'il venait en demander pardon à Sa Majesté. Le Roi lui fit une légère réprimande, et ordonna qu'on tînt, par la suite, les registres en meilleur ordre. Il s'avança ensuite vers le connétable de Montmorenci qui entra dans ce moment, lui dit en présence de tous les courtisans qui étaient assemblés dans la galerie où la scène se passait : « Mon argent est retrouvé, et je » vais vous faire connaître une bonne fois ceux à » qui je dois me fier. » C'était une punition bien légère pour un crime de péculat.

Le Roi se rendit à Rouen, vers le mois de juin 1596, où l'assemblée des notables devait se tenir, parce que la peste était dans Paris. Il en fit l'ouverture par un discours conçu en ces termes : « Pour

» éviter tout air de violence et de contrainte, je
» n'ai point voulu que l'assemblée se fît par des
» députés nommés par le souverain, et toujours
» aveuglément asservis à ses volontés; mais j'ai
» voulu qu'on y admît librement toutes sortes de
» personnes, de quelque état et condition qu'el-
» les puissent être, afin que les gens de savoir et
» de mérite aient le moyen d'y proposer sans
» crainte ce qu'ils croiront nécessaire pour le
» bien public. Je ne prétends, en ce moment,
» leur prescrire aucunes bornes : je leur enjoins
» seulement de ne pas abuser de cette permission
» pour l'abaissement de l'autorité royale, qui est
» le principal nerf de l'État; de rétablir l'union
» entre ses membres; de soulager les peuples; de
» décharger le Trésor royal de quantité de dettes
» auxquelles il est sujet, sans les avoir contrac-
» tées; de modérer, avec la même justice, les
» pensions excessives, sans faire tort aux néces-
» saires, afin d'établir pour l'avenir un fonds suf-
» fisant et clair pour l'entretien des gens de
» guerre. Je me soumettrai, sans peine, à des
» moyens que je n'aurai point imaginés moi-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» même, s'ils sont dictés par un esprit d'équité
» et de désintéressement. Je montrerai, par mon
» exemple, qu'ils ne regardent pas moins les
» rois pour les faire observer, que les sujets pour
» s'y soumettre. »

Le Roi se leva ensuite et dit qu'il ne voulait pas même assister, soit par lui, soit par son Conseil, à des délibérations que rien ne devait gêner. Il sortit avec les conseillers, et dit à Sully de rester dans l'assemblée, pour y présenter les états de comptes dont on pourrait avoir besoin.

Comme le principal objet de cette assemblée était d'examiner les subsides, la manière de les lever et de les répartir, on crut qu'il fallait consulter les anciens règlemens; mais on trouva qu'ils ne pouvaient être d'aucune utilité dans les temps présens, où tout avait changé. Après bien des discussions, on convint d'établir un Conseil de finances, auquel on jugea à propos de donner le nom de *Conseil* de *raison*, comme si le nom donnait la capacité. Il y avait un conseil, comme on l'a déjà vu, et ce conseil était la cause du désordre des

finances et de la misère des peuples; c'était guérir le mal par le mal même.

On décida que le nouveau Conseil partagerait en deux portions égales tous les revenus de l'État, qu'on estima, sans beaucoup d'examen, 30 millions; qu'il en retiendrait une moitié pour acquitter les pensions, gages d'officiers, arrérages et autres dettes et engagemens de l'État; qu'il y prendrait encore ce qui serait nécessaire pour fortifier les villes, réparer les bâtimens, les chemins et autres ouvrages publics, sans que le Roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connaissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Mettre la moitié des revenus de l'État à la discrétion des membres de ce nouveau Conseil, leur fournir les moyens de contenter leur avidité, c'était le comble de l'imprudence.

On laissait au Roi l'autre moitié de ces revenus pour la régir lui-même, ou la faire régir par ses ministres, à condition qu'ils se chargeraient de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie, les affaires étrangères, les négociations et ambassades; l'entretien de sa maison, de ses

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

bâtimens, de ses équipages; enfin les gratifications de ses officiers et ses menus-plaisirs. Cette assemblée était si mal composée, qu'on ne prescrivit rien sur la levée et l'administration des impôts; ainsi on laissait aux financiers la liberté de se rassasier du sang des peuples, et l'on ne prit aucune précaution pour satisfaire aux besoins politiques de l'État.

On sentit, après quelques réflexions, que les revenus de l'État ne montaient pas à 30 millions, et, pour les compléter, on établit un nouvel impôt qui fut la levée d'un sou pour livre sur toutes les marchandises et denrées, vendues et achetées dans toute l'étendue du royaume, tant en gros qu'en détail.

Lorsqu'on crut avoir tout arrangé, on envoya des députés au Roi. Ce prince les reçut au milieu de son Conseil : lorsque les députés y annoncèrent le projet de l'assemblée des notables, tous les conseillers marquèrent leur indignation par des cris et des murmures si confus, que le Roi eut beaucoup de peine à les faire opiner séparément. Lorsque le tour de Sully arriva, il dit au Roi qu'il n'avait rien à

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ajouter aux discours que l'on venait de tenir. Henri, qui l'observait attentivement, fut surpris de sa réserve, et résolut de s'entretenir en particulier avec lui, avant de donner sa voix, qui devait emporter la décision pour ou contre le projet de l'assemblée des notables, et remit la délibération au lendemain. Lorsque le Roi se trouva seul avec Sully, il lui demanda quel était le motif de son silence. La réponse faite par Sully annonce la profondeur de son génie.

« L'assemblée des notables, lui dit-il, est si » fort attachée à son nouveau plan, que si Votre » Majesté le rejette avec hauteur, comme votre » Conseil semble le désirer, elle s'exposera à faire » naître, dans cette assemblée, un mécontente- » ment qui pourrait avoir des suites fâcheuses, » parce que les états assemblés ne reconnaissent » point de supérieur qui ait droit de les réformer, » pas même le Roi. Une des plus importantes » maximes pour le gouvernement monarchique, » est que le Prince doit, sur toutes choses, se » donner de garde de réduire ses sujets à lui dé- » sobéir de fait, ou seulement de paroles. D'ail-

» leurs, Votre Majesté irait directement contre
» la parole qu'elle a donnée de se conformer aux
» résolutions de l'assemblée. Enfin, tous ceux
» qui ont donné l'idée du projet, et ceux qui
» l'ont adopté, s'opiniâtreraient toujours à le re-
» garder comme le vrai système des affaires, tant
» qu'un commencement de pratique ne les dé-
» tromperait pas, et ils feraient entendre dans la
» suite qu'il n'avait tenu qu'au prince seul qu'on
» ne vît enfin établir cet ordre après lequel on
» soupire depuis si long-temps. On sait assez
» quel est le penchant des peuples à médire des
» actions des souverains.

» D'un autre côté, il est certain que le projet
» est ruineux et d'une exécution impossible. Il
» suffit, pour en être pleinement convaincu,
» d'avoir la plus légère connaissance des affaires
» de finances. Outre les obstacles que je viens de
» faire connaître, combien n'en naîtra-t-il pas
» de la simple jalousie que produira le choix des
» membres du nouveau Conseil, qui doivent être
» pris également de toutes les provinces du
» royaume? Cette apparence d'égalité et de jus-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» tice, qui remettra la conduite de l'État à des
» hommes sans expérience, doit nécessairement
» causer une multitude de mécomptes et de fau-
» tes, lorsqu'il s'agira d'exécuter un projet sim-
» plement ébauché. Il est indubitable que la tête
» tournera aux membres du nouveau Conseil, et
» qu'ils feront faux pas sur faux pas. »

L'impossibilité où l'on était de tirer quelque fruit du projet présenté par l'assemblée des notables, fut la cause pour laquelle Sully engagea le Roi à l'adopter. Il sentait que le prince paraîtrait avoir la complaisance d'entrer avec douceur dans les vues du peuple, et de lui céder une partie de son autorité, mais qu'il la reprendrait tout entière par la suite, et d'une manière plus solide. On ne pouvait trouver mauvais que le Roi choisît, pour les quinze millions qu'on lui abandonnait, la partie des revenus de l'État qui lui conviendrait le mieux ; savoir : les cinq grosses fermes, les parties casuelles, le domaine et les aides. Sully dit qu'il était certain de la faire doubler, même tripler dans peu de temps. Il avait trouvé des personnes solvables qui s'étaient engagées à donner

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

une augmentation très considérable des fermes. Il ajouta qu'il n'en était pas de même de la portion des revenus de l'État qui resterait entre les mains des membres du Conseil de raison ; qu'il pouvait assurer à Sa Majesté que le sou pour livre qu'on se proposait d'établir sur la vente des marchandises, ne pouvait rapporter, les frais de perception acquittés, plus de 200 mille écus ; enfin que l'inexpérience des membres du Conseil de raison les jetterait dans un embarras dont ils ne pourraient sortir, et qu'ils supplieraient le Roi de les en décharger.

Le monarque goûta ces raisons : cet avis est le plus grand service que jamais Sully ait rendu à Henri IV et aux finances. Le lendemain, le Roi fit assembler son Conseil, et déclara qu'il ne pouvait suivre l'opinion qu'on lui avait manifestée la veille ; il se rendit dans l'assemblée des notables, et déclara que son intention était de remplir les désirs d'un corps aussi sage ; qu'il adoptait, sans aucune restriction, le projet qu'on lui avait proposé, et qu'il désirait qu'on nommât, dans les vingt-quatre heures, ceux qui devaient composer le Conseil

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

de raison. Il ajouta qu'il voulait qu'on fît un état de compte de 30 millions, en y comprenant le sou pour livre pour 5 millions, et qu'on verrait par sa conduite qu'il ne le céderait en rien en économie au nouveau Conseil. Par ce consentement, l'assemblée fut close, et tous les membres se séparèrent.

Après bien des débats, on nomma les membres du Conseil, et le cardinal de Gondy, évêque de Paris, en fut déclaré le chef. Lorsque ce conseil voulut travailler au recouvrement des subsides, en 1597, il se trouva si embarrassé qu'il ne savait par où commencer, et plus il voulait avancer, plus son embarras augmentait. Il ne trouva personne qui voulût se charger du sou pour livre; on ne voulait prendre les autres fermes qu'à un rabais très considérable; tous les créanciers voulaient être payés. Enfin les embarras se multipliaient tous les jours; il pria le Roi de se charger de l'administration des finances.

Sully était toujours dans le Conseil de finances, et ce fut à lui que le Roi confia ce soin. Plus le monarque avait de confiance en son ministre,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

plus le ministre cherchait à la mériter. Il se livra tout entier au rétablissement des finances, fit des recherches dans les anciens registres du Conseil-d'État, des parlemens, des chambres des comptes, même dans les mémoires des anciens secrétaires-d'État : les nouveaux refusèrent de lui communiquer les leurs. Il fit les mêmes opérations dans les bureaux des trésoriers de France, dans la chambre du Trésor, dans les papiers du trésorier de l'épargne, et fouilla dans le Recueil des ordonnances. Enfin il fit tout ce qui dépendait de lui pour avoir un état général des finances du royaume. Ses recherches lui firent découvrir les artifices des financiers. Ils avaient toujours soin de faire paraître que la dépense de l'année courante excédait la recette, et qu'on était obligé de prendre sur les revenus de l'année suivante. Par ce moyen, il paraissait que les deniers qu'ils avaient entre les mains étaient engagés pour long-temps, et ils s'en servaient pour acquitter, à très bas prix, les anciennes dettes de l'État, qu'ils portaient cependant tout entières dans leurs comptes. Il remédia promptement à cet abus, et augmenta de 2 mil-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

lions le bail des cinq grosses fermes, des parties casuelles, des gabelles et des péages des rivières. Les financiers et tous les membres du Conseil murmurèrent beaucoup, mais le Roi l'appuya de toute son autorité.

Au mois de mars 1597, les Espagnols prirent la ville d'Amiens par surprise, ce qui jeta la consternation dans tout le royaume. Les coffres du Roi étaient vides, et il n'y avait pas un seul régiment en état de servir. Cependant il fallait de l'argent et des soldats pour reprendre une place aussi importante. Établir de nouveaux impôts, c'était écraser le peuple qui commençait à respirer. Sully demanda au clergé un don gratuit pour une ou deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance; fit une nouvelle création d'offices; établit:

Quatre nouveaux conseillers dans chaque cour souveraine,

Quatre maîtres des comptes dans chaque chambre,

Deux officiers dans chaque bureau des finances,

Deux conseillers dans chaque présidial,

Des assesseurs dans chaque siége royal, et des

élus dans chaque élection ; ajouta, à tous les officiers des finances, un triennal; retarda d'une demi-année le paiement des intérêts des sommes empruntées aux traitans, sous le règne précédent; demanda un quartier de tous les engagemens du domaine aux particuliers qui en jouissaient; augmenta de 15 sous le minot de sel, à perpétuité, afin de rembourser insensiblement des offices inutiles et créés dans des temps de besoin; tierça les entrées et droits de rivières, par une simple réappréciation des marchandises; fit un emprunt de 1,200,000 livres, remboursable en deux ans, avec les intérêts sur pareille augmentation, imputés sur les gabelles et les cinq grosses fermes. Il établit une chambre de justice pour obliger les traitans, qui avaient fait de grosses fortunes pendant la confusion des derniers temps, à payer une taxe par forme d'emprunt. Il taxa l'île de France et le Berri à un régiment complet; l'Orléanais et la Touraine en formèrent un second; la Normandie seule un troisième. Ces régimens devaient être de 1,550 hommes chacun, et entretenus aux frais de leurs provinces, du jour où ils seraient arrivés

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

devant Amiens, parce que ces provinces jouiraient du droit de leur faire porter leur nom et d'en nommer les officiers.

L'intention de Sully n'était pas d'entreprendre tous ces moyens à-la-fois; il voulait seulement rassurer le Roi sur les événemens, et, en ministre fidèle, en bon citoyen, il lui représenta que ses vues devaient se borner à obtenir promptement une paix avantageuse, afin de procurer à ses sujets le soulagement de ces nouveaux expédiens qui étaient onéreux, et des autres impôts sous le poids desquels le peuple gémissait.

Un traitant de Tours, nommé Robin, demanda, de concert avec les membres du Conseil de finances, l'adjudication des offices de la généralité de Tours et d'Orléans, pour la somme de 72,000 écus, et voulut intéresser la femme de Sully à l'appuyer par l'offre d'un diamant de 6,000 écus pour son mari, et de 2,000 écus pour elle. Il s'y prenait mal avec un homme qui ne connaissait d'amis à obliger que le peuple et son maître; de plus, intimement persuadé que l'influence des courtisans dans les affaires de finance

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

en est la perte absolue ; car ce qu'ils reçoivent est évidemment diminué sur le produit des revenus, et n'est jamais en proportion du gain que se proposent les traitans, à l'abri d'une forte protection ; sans compter le mauvais choix des sujets, qui est infiniment plus important qu'on ne pense. La sévérité de la réprimande que Sully fit à sa femme, en présence du traitant, le délivra pour jamais de semblables importunités. Mais le chancelier, moins scrupuleux, arrêta, avec les autres membres du Conseil, que la vente des offices serait faite à Robin, pour la somme de 75,000 écus. Sully, qui avait déjà retiré en détail 80,000 écus de la simple moitié de ce que demandait Robin, se mit fort peu en peine de l'arrêt du Conseil, dont il ne dissimula point qu'il connaissait les motifs : on retira l'arrêt, et toutes les supplications qui ne coûtent rien aux âmes viles, obtinrent qu'il n'en instruirait point le Roi.

Sully résolut de profiter du temps où la paix se trouva rétablie au-dedans et au-dehors du royaume pour mettre de l'ordre dans les finances.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Les besoins s'étaient toujours succédé pendant les guerres, le discrédit était général; le Trésor royal devait plusieurs centaines de millions; on n'apercevait aucune ressource; on ne voyait qu'une misère excessive; on était menacé d'une ruine prochaine, et les financiers continuaient à s'engraisser du sang des peuples.

Se voyant pour ainsi dire seul à la tête des finances, il en examina toutes les parties, et les régla toutes; il vit que le corps nombreux des sous-fermiers était entretenu aux dépens du peuple et du Roi, et sentit que les fermiers-généraux pouvaient exercer par eux-mêmes les droits qui leur étaient abandonnés; mais il commença par exiger d'eux qu'ils représentassent leurs sous-baux, et qu'ils en fissent voiturer directement le montant au Trésor royal. Par-là, il put connaître le produit réel des fermes et le profit des fermiers-généraux, et vit que le Conseil, presque toute la cour, et les trésoriers de France même y avaient un intérêt. Malgré les plaintes et les brigues de ces gens, les fermes générales furent adjugées à l'enchère et presque doublées. Cette manière d'ad-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

juger les fermes à l'enchère soutint son opération, bannit tous les protégés inutiles, et le garantit du danger de laisser les finances à une compagnie exclusive et permanente.

Lorsqu'il eut achevé cette importante opération, il s'occupa de remettre entre les mains du Roi les aliénations ou engagemens de certains revenus en tailles, aides, gabelles, traites foraines et domaniales, les cinq grosses fermes, parties casuelles, péages des droits d'entrée de Bordeaux, patentes de Languedoc et de Provence. Toutes ces parties étaient entre les mains des plus grands seigneurs, même de plusieurs princes étrangers, qui les faisaient exercer à leur profit, et multipliaient le nombre des régisseurs, des formalités et des vexations.

Pour remédier à ces abus, il engagea le Roi à donner une déclaration qui défendait à tout étranger et Français, prince du sang et officier, de lever aucun droit, à quelque titre que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'État, et leur ordonna de s'adresser au Trésor royal pour être payés de leurs pensions, arrérages, etc.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Alors on entendit des cris s'élever de toutes parts. La bonté du Roi le rendit sensible à ces plaintes ; il eut peur que le zèle de Sully ne l'eût porté trop loin. Il l'envoya chercher et lui dit : « Ah ! mon ami, qu'avez-vous fait ? » Sully lui donna de si bonnes raisons que le Roi l'approuva, mais il craignait de mécontenter les princes et les grands seigneurs de la Cour. Sully pria ce monarque d'en envoyer chercher quelques-uns, afin qu'il pût leur parler en sa présence. On fit venir le connétable. Lorsqu'il parut, le Roi lui dit : « Hé bien, mon compère, en quoi vous » plaignez-vous de Rosny? — Sire, répondit-il, je » me plains de ce qu'il m'a mis au rang du com- » mun, en m'ôtant une pauvre petite assignation » que j'avais en Languedoc, sur une imposition » dont vous ne touchâtes jamais rien. » Sully lui demanda combien il retirait par an de son assignation. Lorsqu'il eut satisfait à la question, Sully lui dit qu'il serait exactement payé de la même somme. Montmorenci répondit : « Je trouve » cela bon ; mais qui m'assurera que j'en serai » aussi exactement payé que je le suis ? — Ce sera

» moi, lui répondit Sully, et je vous donnerai
» pour caution Sa Majesté, qui ne fera pas ban-
» queroute. »

Le connétable fut satisfait de cette réponse, et avoua qu'il n'affermait l'imposition dont il était question, que 9,000 écus par an, sur quoi il était obligé de donner 200 écus au trésorier. « Je savais
» cela, lui répliqua Sully, et ma résolution est
» de ne vous rien rabattre des 9,000 écus : le
» Roi en aura encore 18,000, et il en restera
» 4,000 pour moi. » Dès le lendemain Sully amena au Roi un homme qui prit cette ferme à 50,000 écus, au nom des états du Languedoc. Le Roi offrit à Sully les 4,000 écus dont il avait parlé au connétable ; mais Sully dit au monarque qu'il ne les avait pas demandés sérieusement, et que le mal qu'il cherchait à détruire dans les finances était venu en grande partie de la facilité du feu Roi à affecter directement sur les fermes les gratifications qu'il accordait à tous ceux qui l'approchaient, et qu'on retomberait dans le même inconvénient si l'on n'accoutumait pas tous ceux qui servaient utilement Sa Majesté à ne recevoir

les récompenses que de sa main. Le prince convint qu'il avait raison.

Il ne fallait pas moins de courage et de fermeté à ce zélé ministre, pour détruire un autre abus qui ruinait le peuple et désolait les campagnes. Persuadé qu'une somme de 30 millions, perçue tous les ans dans un royaume de l'étendue et de la richesse de la France, n'était pas assez considérable pour le mettre dans l'état déplorable où il était, et qu'il fallait que les vexations, faux frais, etc., excédassent de beaucoup celles qui entraient dans les coffres du Roi, il en fit le calcul, et vit avec une horreur qui augmenta son zèle, que, pour ces 30 millions qui revenaient au Roi, il sortait de la bourse des particuliers 150 millions. Il connut, après ce travail, les causes de la calamité du peuple, et prit des mesures pour les détruire. Les gouverneurs et autres officiers de guerre, ceux de justice et de finance, faisaient un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnaient sur le peuple, et levaient, de leur propre autorité et à leur profit, des contributions énormes. Il fut fait dé-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

fense expresse, et sous des peines très rigoureuses, d'exiger du peuple des sommes au-delà de celles qui étaient portées par les ordonnances, avec injonction aux trésoriers des finances, sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiquait au contraire.

Cette défense mit un frein à l'avidité de tous les concussionnaires; mais elle excita leur animosité contre Sully, et plusieurs firent éclater leurs plaintes, comme s'il les avait dépouillés d'un bien qui leur appartenait légitimement. Le duc d'Épernon fut le plus animé : il levait, par des violences inouies, plus de 60,000 écus sur ses vassaux. Il alla prendre séance au Conseil de finances, le 26 octobre 1598, s'adressa à Sully, et lui tint quelques propos offensans. Sully lui répondit avec fermeté; ils s'échauffèrent tous les deux au point de porter la main sur la garde de leur épée; on les arrêta, et on les fit sortir par deux côtés opposés. Le Roi fut informé de cette querelle, et écrivit en ces termes à Sully : « J'ap-
» prouve votre conduite, et je vous servirai de
» second contre d'Épernon. Je lui parlerai de

» façon à lui ôter l'envie de vous faire à l'avenir » de pareilles incartades. » Le Roi les fit venir tous deux, marqua beaucoup de mécontentement au duc d'Épernon, qui fit excuse à Sully en présence du Roi, et ils s'embrassèrent tous deux.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

SULLY,

SURINTENDANT DES FINANCES.

ANNÉE 1599 A 1611.

Sully trouva qu'il manquait encore bien des choses à la perfection des états du compte des finances. Pour les rendre plus réguliers, il envoya aux receveurs-généraux des modèles de compte, où rien n'était oublié, ni pour le détail, ni pour la clarté, et les obligea de les lui renvoyer avec les pièces justificatives. Ainsi il ôta aux receveurs et aux commis tous les moyens qu'ils avaient coutume d'employer pour s'enrichir, comme prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises, dons, droits, taxations, attributions d'office, paiemens de rentes, frais de voitures, épices, émolumens, frais de reddition de comptes, etc., qui absorbaient des sommes considérables.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

On défendit de reculer les paiemens, et de conserver aucuns deniers séparément affectés pour cet objet, ce qui mit les comptables dans l'impossibilité d'agioter et de composer avec les porteurs d'assignations. Cette défense mit fin à tous les remplacemens de deniers payables par ordonnances de la Chambre et d'autres formules inutiles.

Souvent les receveurs sortaient de place chargés de plusieurs recouvremens qui restaient dans l'oubli. Pour arrêter ces espèces de banqueroutes, Sully obligea leurs successeurs à poursuivre la reddition de leurs comptes, et ils n'avaient point d'autres recours pour leurs appointemens et leurs remises, que ce qui restait de ces débets.

On fit une recherche sur les rentes, et on trouva qu'on en payait plusieurs qui avaient été rachetées ou constituées sans argent. Les payeurs de rentes reçurent ordre de n'en payer aucune sans un arrêt du Conseil qui en constatât la validité.

Tant de travaux et de succès furent récompensés par le rétablissement de la charge de Surintendant des finances qui fut donnée à Sully.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Cette faveur ne pouvait ajouter à son zèle, mais elle le rendit plus efficace en augmentant son pouvoir.

Sully représenta très fortement au Roi, dans diverses occasions, que tous les petits droits dont il avait la facilité de gratifier ses courtisans ruinaient le commerce; car alors chaque seigneur voulait percevoir des impôts. On ne peut donner trop de louanges à la vigueur qu'il témoigna contre l'établissement d'un droit de 15 sous par balle de marchandises qui sortait du royaume, en faveur du comte de Soissons. Le Roi, qui croyait n'accorder qu'une gratification de 30,000 livres, rougit de sa faiblesse lorsqu'il apprit que le produit ne serait pas moindre de 300,000 écus. Indigné qu'on eût osé le surprendre, il laissa à Sully la liberté d'en empêcher l'exécution. Belle leçon qui doit mettre les princes en garde contre les demandes des grands en matières de commerce et de finances. On est forcé cependant de croire que Sully s'était trompé dans son calcul sur le produit de ce droit : car il supposerait une exportation de 1,200,000 balles, qui, à 200 livres

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

seulement l'une dans l'autre, eussent fait une vente de 240 millions, sans compter les blés et les vins.

Le Roi avait tant d'amitié pour Sully, qu'il cherchait avec empressement les occasions de le combler de faveurs et de l'élever en dignité. Outre la place de surintendant des finances, il lui donna celle de grand-maître d'artillerie, et l'érigea en charge de la couronne. Sully crut devoir marquer sa reconnaissance au monarque, et se livrer tout entier au soin de l'artillerie. Pour cet effet, il alla demeurer à l'Arsenal; réforma tous les officiers de l'artillerie qui étaient inutiles; fit un marché avec les commissaires du salpêtre pour une provision considérable de poudre; traita avec les maîtres des grosses forges pour le fer propre aux affûts, aux bombes, etc.; avec les marchands étrangers, pour le métal propre aux canons, et avec les charrons et charpentiers, pour les bois nécessaires aux ouvrages qu'il se proposait de faire. Quinze jours après qu'il fut établi à l'Arsenal, le Roi s'y rendit pour voir les ouvrages qu'il y avait faits, et prit beaucoup de plaisir à

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

les examiner. Par la suite il s'y rendait fréquemment, et s'y plaisait beaucoup.

Ce fut à-peu-près dans ce temps que le duc de Savoie arriva à Paris et alla visiter l'Arsenal. Il fut étonné de voir les grands préparatifs qu'on y faisait, et demanda à Sully ce qu'il voulait faire de tout cet attirail. Sully lui répondit en riant : « C'est pour prendre Montmélian. » Cette réponse déconcerta un peu le duc ; mais ne voulant pas qu'on s'en aperçût, il répondit d'un ton de plaisanterie : « Y avez-vous été ? » Sully lui répondit que non ; le duc reprit : « Je le vois bien, » car vous ne diriez pas cela : Montmélian est » imprenable. » Sully répliqua : « Je ne vous con- » seille pas de forcer un jour le Roi à tenter cette » entreprise, parce qu'il pourrait faire perdre à » Montmélian le titre d'imprenable. » Le duc prit de-là occasion de parler du sujet qui l'amenait en France, et lui dit qu'il était instruit qu'il ne le favoriserait pas auprès du Roi. Henri IV étant survenu en ce moment, fut cause que la conversation cessa. Le soir même on nomma des commissaires de part et d'autre pour examiner

ce qui faisait le sujet de la contestation entre le Roi et le duc : Sully fut du nombre de ceux que le Roi nomma de son côté. Le duc avait su mettre dans ses intérêts une partie des commissaires du Roi, par des présens très considérables; mais Sully lui faisait beaucoup d'ombrage, parce qu'il s'en tenait toujours à demander que le duc restituât à la France le marquisat de Saluces; on lui donnait en échange la Bresse et tous les bords du Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon. Le duc se proposa de le gagner à quelque prix que ce fût. Son ambassadeur alla voir Sully (1), lui fit les complimens ordinaires, et lui présenta le portrait de Son Altesse avec une boîte enrichie de diamans. Ce présent valait 20,000 écus. L'ambassadeur lui dit, pour l'engager à l'accepter, qu'il venait d'une fille de France, et qu'il lui était fait par un prince qui avait autant d'attachement pour le Roi que d'amitié pour son ministre. Sully demanda à l'envoyé quelles étaient les propositions qu'on vou-

(1) Ce fut le 5 janvier 1600.

lait faire. L'ambassadeur lui dit que son maître joindrait ses forces à celles du roi de France pour lui aider à conquérir Naples, Milan et l'empire même, et que, pour tous ces états, Sa Majesté pourrait bien laisser au duc de Savoie un petit marquisat composé de pièces rapportées.

Sully répondit que si le Roi redemandait le marquisat de Saluces, ce n'était point à cause de sa valeur, mais seulement parce qu'il ne voulait point laisser détacher du royaume un ancien domaine de la couronne que le duc de Savoie avait usurpé dans un temps où Henri III le comblait de ses bienfaits, et ajouta qu'il ferait son possible pour engager le Roi à faire avoir au duc les riches royaumes dont il faisait offre : il lui remit ensuite le présent qu'il lui avait apporté, et l'ambassadeur s'en alla peu satisfait.

Le duc de Savoie, voyant qu'il lui était impossible de gagner Sully, chercha les moyens de l'exclure des assemblées qu'on devait tenir au sujet du marquisat de Saluces. Pour cet effet, il demanda que le père Bonaventure de Calatagirone, général des Cordeliers, patriarche de Constantinople

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

et nonce du pape, en France, assistât à ces assemblées au nom de Sa Sainteté. Le Roi y consentit; il ne vit pas le but que le duc se proposait en lui faisant cette demande. L'assemblée se tint le lendemain chez le connétable : le Roi s'y trouva, et après qu'on eut entamé la conférence, il exhorta tous les commissaires à n'avoir égard qu'à la justice, dit à Sully, bas à l'oreille : « Prenez bien » garde à tout, et faites en sorte qu'on ne me » trompe pas. » Puis il se retira.

Lorsqu'il fut sorti de l'assemblée, tous ceux qui la composaient se partagèrent par pelotons, et le nonce s'entretenait tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, et évitait soigneusement d'adresser la parole à Sully. Le chancelier Pompone de Bellièvre, qui était un des commissaires, dit à Sully que le nonce ne pouvait vaincre le scrupule qu'il avait de communiquer avec un huguenot, et qu'il le priait, au nom de toute l'assemblée, de vouloir bien s'absenter, et qu'on ne terminerait rien sans cela. Sully sentit bientôt quelle était la cause de ce procédé; il se retira dans l'intention d'aller sur-le-champ raconter au Roi

ce qui venait de se passer. Le monarque entra en colère, lui ordonna de retourner à l'assemblée et dit : « S'il y a quelqu'un à qui votre présence » déplaise, c'est à lui à se retirer, et non pas à » vous. » Sully troubla la joie de l'assemblée en y apportant le nouvel ordre du Roi. On chercha à gagner du temps pour tâcher d'obtenir de Henri IV que Sully ne fût point de l'assemblée; mais toutes les tentatives qu'on fit à ce sujet furent inutiles, et le nonce fut obligé de vaincre la répugnance qu'il avait de communiquer avec un huguenot. Sully réunit toutes les voix pour donner au duc de Savoie l'option de rendre au Roi le marquisat de Saluces, ou de lui céder le pays de Bresse jusqu'à la rivière d'Ain, le vicariat de Barcelonette, le Val-de-Sture, celui de Pérouse et Pignerol. Dans ce second cas, on aurait restitué toutes les autres places prises de part et d'autre ; on accorda trois mois au duc pour délibérer. Le prince fit faire beaucoup de sollicitations auprès du Roi pour qu'il lui cédât Saluces sans aucun échange. Henri IV, fatigué de toutes ces importunités, répondait toujours : « Je veux mon marquisat. »

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Enfin le duc retourna à Chambéry et se prépara à soutenir la guerre.

Le Roi, voyant que le duc de Savoie était décidé à retenir ce marquisat de Saluces, résolut de passer en Savoie à la tête d'une armée, et se rendit à Lyon, où ses troupes avaient ordre de le joindre.

Ici, nous pourrons peut-être blâmer la rigueur de Sully, qui fit souscrire à des commerçans des engagemens auxquels ils n'eussent point consenti s'ils en eussent connu les objets. Il passa marché à Paris avec des voituriers, pour transporter à Lyon, dans l'espace de quinze jours, trois millions trois cents milliers pesant, sans expliquer quelle espèce de marchandise. Ils furent fort surpris lorsqu'ils virent que cette charge consistait en vingt canons, six mille boulets et autres ustensiles d'artillerie peu portatifs. Ils prétendirent avec raison que des pièces si lourdes ne pouvaient passer pour des marchandises de transport; mais Sully les menaça de faire saisir leurs charrettes, et de les faire arrêter eux-mêmes. Enfin ils consentirent à faire ce qu'on leur demandait, et ils

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

arrivèrent à Lyon avec leur charge ; cette opération, exécutée par la force, leur fit éprouver une perte considérable.

Henri IV entra en Savoie, prit Montmélian, Chambéry. Le duc de Savoie sentit enfin qu'il n'était pas en état de résister au roi de France, et signa un traité par lequel il fit de grandes cessions de territoire. La paix étant établie, Sully se livra tout entier aux affaires de finances, et chercha les moyens d'enrichir le Roi sans appauvrir le peuple ; dès 1601, il était parvenu à mettre un tel ordre dans un grand nombre de parties essentielles, et fut en mesure de présenter au Roi cinq états très importans.

Le premier contenait tout ce qui se levait d'argent en France, tout ce qui devait en être déduit pour les frais de perception, et ce qui en revenait de net au Roi.

Le second contenait tout ce que le garde du Trésor royal devait recevoir pendant l'année courante, et l'emploi qu'il en devait faire.

Le troisième contenait la recette et la dépense concernant l'artillerie, avec un inventaire géné-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ral et détaillé de toutes les munitions de guerre qui existaient alors.

Le quatrième contenait un projet sur la grande voirie, sur les ponts, les pavés, les chemins, les chaussées et les réparations, tant royales que provinciales.

Le cinquième contenait un projet d'état général et détaillé de toutes les réparations et fortifications des villes, châteaux et places frontières.

Parmi les réformes les plus utiles qui furent exécutées sous le ministère de Sully, on peut citer l'intérêt légal de l'argent, qui, de dix pour cent, fut réduit à six un quart pour cent l'an.

Sully substitua la méthode de compter par livres à celle de compter par écus; il crut que le compte par écus avait fait renchérir le prix de toutes choses, sans se douter de la vraie cause, qui était l'augmentation successive du prix des monnaies d'or et d'argent; elle avait ruiné les propriétaires de rentes et renchéri les denrées, dont le prix n'est jamais réglé sur la dénomination qu'il plaît de donner aux espèces, mais sur la quantité du poids en matière fine que l'on reçoit

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

en échange. Par la même raison, le gouvernement recevant un moindre poids en matière fine, et ayant toujours la même quantité à payer, s'appauvrissait réellement. Sully défendit aussi l'introduction des monnaies étrangères, excepté celles d'Espagne; ce qui fit un tort considérable au commerce. On interdit l'usage des étoffes brodées en or et en argent; ce qui fit tomber les manufactures. Sully était toujours vêtu fort simplement; il disait que ceux qui étaient richement habillés, portaient leurs moulins et leurs bois de haute-futaie sur leur dos. Enfin, on défendit de transporter hors du royaume les espèces d'or et d'argent, à peine de confiscation. Peu de temps après que cette ordonnance fut portée, on confisqua une somme de 48,000 écus, qu'on avait enfermée dans des ballots de marchandises, et qu'on transportait en pays étranger. Personne n'osa la réclamer.

Sully engagea Henri IV à établir une chambre de justice pour examiner la gestion de ceux qui avaient été chargés des deniers publics, et faire prononcer des peines afflictives contre ceux qui

seraient convaincus du crime de péculat. Il avait eu des preuves trop convaincantes de l'avidité et de la mauvaise foi des financiers pour ne pas leur déclarer la guerre. La chambre de justice fut établie; mais, ce qui est ordinaire dans ces circonstances, on ne punit point les plus coupables; ils trouvèrent leur salut dans le crime même pour lequel on les poursuivait, employèrent en présens une partie de ce qu'ils avaient volé, et conservèrent l'autre. L'orage ne tomba que sur ceux qui n'avaient pas assez volé pour acheter des protections.

Le maréchal de Biron venait d'être condamné à mort et exécuté pour avoir conspiré contre le Roi. Quelques jours après, Henri IV se rendit à l'Arsenal et dit à Sully : « Vous voyez que ceux à » qui j'ai fait le plus de faveurs, sont ceux-là » même dont l'ambition, le caprice et la cupi- » dité m'ont fait le plus souffrir. Ils ont reçu de » moi, à différentes fois, des sommes beaucoup » plus considérables que les cinq rois mes prédé- » cesseurs, en exceptant seulement Henri III, » accusés d'être si prodigues, n'en avaient don-

» né à leurs favoris. Pour fermer la bouche à ces
» Messieurs, il faut me faire un mémoire des gra-
» tifications que je leur ai accordées depuis qu'ils
» me servent; car je ne prétends y comprendre
» que ce qui est de pure libéralité, et non pas ce
» que mon secours et ma protection leur ont
» procuré de biens en différentes occasions. Telle
» est, par exemple, la principauté de Sedan,
» que j'ai procurée à Bouillon, et ensuite assurée
» dans une circonstance difficile. Je n'ai pas pré-
» tendu, par ce discours, qui peut avoir quel-
» que rapport à la situation présente de votre
» fortune, vous faire une leçon, parce que je sais
» que vous êtes un sujet trop fidèle pour en avoir
» besoin; cependant, pour ne pas m'exposer à
» voir la confiance que j'ai en vous s'affaiblir, je
» crois devoir prendre deux précautions dans les
» bienfaits que vous méritent vos services. La
» première sera qu'ils ne soient pas assez considé-
» rables pour vous rendre l'objet de la jalousie et
» de la haine du public, toujours disposé à écla-
» ter contre les premiers ministres; la seconde,
» que ces bienfaits ne soient pas de nature à vous

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» mettre dans le cas de me nuire, ou à mon suc-
» cesseur, si, quelque jour, par le motif de reli-
» gion, ou autrement, vous deveniez capable de
» manquer à votre devoir. En un mot, je veux
» m'ôter à moi-même jusqu'au moindre soupçon
» contre vous, afin que rien n'altère mon amitié
» pour vous. J'essuie tous les jours tant d'infidé-
» lités, auxquelles je ne m'attendais point, que
» je sens que, malgré moi, elles me rendent
» méfiant. Ne vous attendez donc pas que je vous
» rende maître de grandes villes et de fortes pla-
» ces qui, avec votre crédit et votre capacité,
» vous missent en état de vous passer de moi et
» de troubler un jour la tranquillité du royaume.
» Je ne veux point faire pour vous plus qu'on ne
» doit faire pour un serviteur, quelque fidèle
» qu'il soit; un Roi doit avoir soin de son honneur,
» de sa réputation et des biens de son peuple. En
» attendant les occasions d'ajouter ce qui man-
» que encore à votre fortune, je joins dès ce
» moment, à votre traitement et à vos pensions,
» un extraordinaire de 60,000 livres tous les ans,
» afin que, les réunissant à votre revenu, vous

» puissiez acquérir quelques terres, les embellir
» et les meubler, et de plus établir avantageuse-
» ment vos enfans, à l'égard desquels je me ré-
» serve encore de vous donner des marques de ma
» bienveillance et de ma libéralité. Je sais bien
» que vous ne dépenserez pas follement ces som-
» mes en festins, en chiens, en chevaux, en
» oiseaux et maîtresses. »

Sully lui répondit : « Sire, quoique j'aie, dès
» ce moment, une entière certitude que, ni Votre
» Majesté, ni ses successeurs, ni l'État, n'auront
» jamais rien à craindre de ma part, je trouve
» cependant que votre sagesse ne vous fait pas
» pousser les précautions trop loin. Une des prin-
» cipales maximes du gouvernement est, selon
» moi, que le prince ne doit pas se livrer trop
» aveuglément à une seule personne, quelques
» services qu'il en ait reçus, parce qu'il est pres-
» que impossible qu'on puisse jamais répondre de
» ses dispositions pour l'avenir. Ainsi, loin de me
» plaindre, j'admire la prudence de Votre Ma-
» jesté, et je la remercie de ce que ses récom-
» penses, quelques bornes qu'elle y mette, sur-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

» passeront toujours de beaucoup mes services et
» mon attente. »

Sully s'occupa plus que jamais des affaires de finance. Pour arrêter la sortie des espèces d'or et d'argent en pays étranger, il en haussa le prix. L'écu d'or au soleil, qui valait 60 sous tournois, fut porté à 65 sous. L'écu d'or nommé pistolet, monta de 58 sous à 62 sous, et ainsi des autres espèces d'or. Le franc d'argent de 20 sous, haussa d'un sou 4 deniers, et le reste à proportion. Le prix du marc d'argent fut ainsi porté à 20 livres 5 sous 4 deniers, et celui du marc d'or fin à 240 livres 10 sous. Le désordre des monnaies provenait de la proportion trop basse de l'or à l'argent, c'est-à-dire qu'un trop petit nombre de marcs d'argent fin équivalait à un marc d'or fin.

Ce ministre chercha ensuite les moyens de faire entrer de l'argent dans les coffres du Roi, sans fouler le peuple. Il commença par examiner les comptes des traitans qui avaient administré dans les derniers temps les fermes les plus considérables, et qui, sous l'apparence de plusieurs dépenses nécessaires, en avaient détourné une partie des de-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

niers, et les avaient fait passer en compte ; ce qui faisait un déficit de plusieurs millions. Il força le receveur-général du clergé de présenter ses comptes, et trouva qu'il avait distrait, à son profit, des sommes considérables. Il vit qu'il y avait une aliénation très forte dans les domaines de la couronne. Plusieurs de ceux qui en possédaient, jouissaient sans titre et par usurpation ; d'autres les avaient obtenus à si bas prix, que la première année seule avait suffi pour les rembourser sur le pied de six un quart pour cent, qui était alors le prix courant de l'intérêt. Il proposa au Roi de le faire rentrer en possession de tous ces biens, ou de forcer les acquéreurs d'en donner la juste valeur ; il fit la même opération à l'égard de différentes charges et des différens offices, et résolut de forcer ceux qui les possédaient à augmenter leur première finance, ou à recevoir, pour le remboursement, la même somme qu'ils avaient donnée. Il prit les précautions nécessaires pour acquitter ce qu'on devait aux Suisses. Il aliéna plusieurs petites parties des domaines, dont la perception coûtait beaucoup plus qu'elle ne rapportait. Enfin, pour

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

attirer en France le commerce de l'Océan et de la Méditerranée, et l'établir en même temps jusque dans le centre du royaume, il résolut de joindre, par des canaux, la Seine avec la Loire, la Loire avec la Saône et la Saône avec la Meuse, et il démontra au Roi l'utilité de ces projets pour augmenter les richesses du royaume; mais malheureusement il n'y eut qu'un seul de ces canaux qui reçut un commencement d'exécution.

On ne peut guère excuser le peu de penchant qu'avait Sully à protéger les manufactures; il marqua une prédilection particulière pour tout ce qui tenait à l'agriculture, mais il répugna toujours à l'admission des établissemens d'industrie qui pouvaient favoriser le luxe et les plaisirs; quelque habilement que fussent confectionnés leurs ouvrages, il ne les appelait que de *superbes babioles*. Henri IV voyait plus loin que son ministre; il sentait bien que l'économie ne consistait pas toujours à épargner l'emploi de l'argent; aussi s'occupa-t-il d'attirer des ouvriers étrangers, et à mesure que le rétablissement des finances le permit il donna de grandes sommes aux manufactures de

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tapisserie, façon de Flandre, de toile, façon de Hollande. Sully, dont les idées sur le luxe tenaient un peu plus à l'austérité de sa morale et de ses mœurs qu'à la politique, ne voyait pas avec moins de regret l'établissement des plantations de mûriers, repris plus tard avec tant de succès dans les provinces méridionales de la France. Henri était persuadé que sa richesse dépendait de celle de ses sujets; que multiplier les genres d'occupations, c'était s'assurer de leur bonheur et de leur tranquillité même, en réprimant l'oisiveté, maladie également funeste aux hommes et aux empires.

Sully s'occupait tout entier de la gloire du monarque, du bonheur et de la tranquillité du peuple; il avait toute la confiance de Henri IV et la méritait. Il vivait enfin sans crainte, parce qu'il n'avait rien à se reprocher; mais l'envie s'éleva contre lui et pensa le priver des hautes fonctions auxquelles le Roi l'avait élevé. Les libelles, les avis, les lettres, la calomnie, etc., furent mis en usage contre lui. Il n'y avait point de moyens que ses ennemis n'employassent pour assurer, même pour hâter sa perte. De quelque côté que le Roi

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

jetât ses regards, il ne voyait que des pamphlets contre son ministre, des mémoires qu'on lui présentait sous l'apparence de zèle pour l'État et d'amour pour sa personne. Il en trouvait sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit; on lui en faisait remettre par des gens inconnus; on en mettait dans ses manches et dans ses poches. On y accusait Sully de chercher à mettre dans son parti les princes, les plus grands seigneurs de la cour, le peuple même, en leur distribuant une partie des trésors du Roi, dont il était si avare envers les autres; d'entretenir des intelligences hors du royaume, non seulement avec l'Angleterre, mais encore avec les états-généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wurtemberg et des Deux-Ponts, le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspach, etc., qui étaient prêts à prendre hautement sa défense. On y assurait que tous les protestans, Français et étrangers, lui étaient dévoués, aussi bien que le sénat helvétique, gagné par la régularité des paiemens et par ses largesses. On assurait qu'il faisait passer dans les pays étrangers

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

l'argent du Roi, afin de s'y retirer un jour, et d'y faire, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, de lansquenets, etc., avec lesquels, à l'exemple de l'amiral Coligny, il mettrait la France au pillage. On disait encore que Sully, en faisant, pour les magasins du Roi, des achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, de boulets, et autres munitions de guerre, en achetait pour son compte, et ordonnait qu'on les déposât dans les plus fortes villes protestantes, afin de s'en servir quand il en aurait besoin. On finissait par donner au Roi le conseil de ne plus laisser dans les mains d'un seul homme le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité et l'administration de toutes ses affaires, ou de lui associer, au moins, des personnes qui éclairassent sa conduite.

Parmi ceux qui cherchaient à desservir Sully, il y en avait de tout état et de tout âge, des princes, des officiers de la couronne, des maîtresses du Roi et leurs enfans : le dépit de voir leurs gratifications retranchées les animait contre

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

le surintendant; les partisans de l'ancienne ligue, dont les principes de gouvernement étaient contraires à ceux que Sully inspirait au Roi, plusieurs membres du Conseil s'étaient déclarés contre lui; tous les courtisans et gens oisifs qui composaient la cour étaient irrités contre Sully, parce qu'il empêchait le Roi de leur faire des grâces qu'ils ne méritaient pas. Tous les financiers étaient furieux contre lui et désiraient sa perte, parce qu'il examinait leurs comptes avec trop de soin. Henri IV lui avoua qu'ils avaient si bien intrigué, qu'ils l'avaient amené au point de mettre en doute la bonne opinion qu'il avait eue de lui. Le Roi lui donna un libelle qui contenait toutes les calomnies qu'on répandait contre lui; il avait pour titre : *Discours d'État pour faire voir au Roi en quoi il est mal servi*. Le Roi ne tarda pas à reconnaître qu'on avait abusé de sa bonne foi; il continua de donner publiquement à Sully des témoignages de sa constante amitié.

Sully, voyant que le Roi était tout-à-fait rassuré sur son compte, se livra tout entier à l'ad-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ministration des finances. Il commença par constater les aliénations et les usurpations du domaine de la couronne, et à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes et autres taxes, et toutes les autres dettes établies sur le Roi, sur les villes, sur différens pays et sur les communautés. Il trouva que ces aliénations, ces rentes et dettes coûtaient déjà au royaume, depuis leur aliénation jusqu'en 1605, plus de 150 millions. Sully fut fort étonné de voir que cette somme, dont l'État se trouvait privé sans en avoir jamais retiré aucun profit, avait été usurpée, pour la plus grande partie, par ceux qu'on avait employés d'abord à en faire la vérification, ou partagée, vendue et aliénée par eux-mêmes à d'autres. Le Roi eut peine à le croire ; mais le surintendant le lui prouva par deux pièces authentiques qu'il venait de recouvrer : l'une était un état des personnes qui avaient été intéressées dans le bail de l'impôt du sel; il y en avait plus de vingt, tant de la cour que du Conseil même. Les unes en retiraient 50,000 livres ; le profit des autres allait jusqu'à 150,000 écus. Enfin, le total

montait à 9,738,000 livres. L'autre pièce, datée du 27 octobre 1585, était une association du feu surintendant d'O avec les traitans du sel, pour un cinquième. Il y cautionnait, pour ce cinquième, un notaire qui lui prêtait son nom.

Des dilapidations semblables absorbaient le produit des aides et des parties casuelles. Plusieurs membres du Conseil de finances se les étaient fait céder pour le paiement de prétendues dettes du Roi envers eux; Sully fit rentrer toutes ces sommes dans le Trésor royal; et, en dépouillant les usurpateurs de ces revenus, il faisait, au nom du Roi, des remises assez considérables sur les tailles, dans la perception desquelles il trouvait une infinité d'abus et de vexations. Il désirait qu'on abolît entièrement cet impôt onéreux, et qu'on trouvât d'autres moyens d'y suppléer.

Ce grand ministre, qui défendit toujours les intérêts du peuple, dit, dans ses *Mémoires*, qu'il n'a jamais rien trouvé de si bizarrement tyrannique que de forcer un particulier d'acheter plus de sel qu'il n'en veut et n'en peut consommer, et de lui défendre en même temps de revendre ce

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

qu'il a de trop. Il en parla au Roi, lui présenta même un mémoire à ce sujet; mais on ne fit aucun changement à cet égard. Plus tard, les secousses de la révolution sont venues abolir un impôt contre lequel on a toujours crié.

Les dettes de l'État, qui étaient immenses lorsque Henri IV monta au trône, se trouvèrent presque toutes acquittées en 1605; on rétablit les meubles de la couronne; on décora les maisons royales; on répara les places fortes, on en fit construire de nouvelles; on éleva des bâtimens publics, on réédifia les églises, les hôpitaux et les couvens; on répara les routes, les ponts; le Pont-Neuf fut achevé, la place Dauphine fut construite; on redressa un grand nombre de rues dans Paris; on bâtit des quais; on fit planter des ormes le long des grands chemins, on construisit des vaisseaux et on remplit les arsenaux de munitions de guerre. Le Roi distribuait des sommes considérables en présens, et il en restait encore, au bout de chaque année, une très considérable qu'on déposait dans le Trésor de la Bastille. Cependant, loin de fouler le peuple pour faire ces dépenses

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

et amasser ces sommes, on le soulageait considérablement. Il était d'ailleurs délivré de l'oppression des tyrans de la finance, des vexations de la noblesse et des troupes : on voyait le paysan ensemencer et recueillir tranquillement, l'artisan s'enrichir de son travail et le marchand de son commerce. Ce bonheur était dû aux heureuses innovations de Sully et à la tendresse de Henri IV pour ses peuples. La tradition nous a conservé le langage de ce bon Roi : *Je ferai en sorte que le plus pauvre paysan de mon royaume puisse manger de la viande toutes les semaines, et de plus, mettre, tous les dimanches, une poule dans son pot.*

Sully avait toujours les yeux fixés sur les traitans; il les força de donner au Roi 150,000 livres et 60,000 livres pour la continuation du bail du sel pendant six années. Le Roi lui fit présent de 30,000 livres pour la récompense de ses soins et de ses peines.

Henri IV demandait souvent à Sully des états et des instructions sur les affaires générales et particulières de son royaume, afin d'avoir des idées

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

justes sur les finances et les autres parties de l'administration. Il voulait se mettre en état de former un nouveau ministère, suivant les principes de Sully, en cas qu'il eût le malheur de le perdre; mais la Providence disposa autrement: un fer assassin vint abréger les jours de Henri IV. Dans un des premiers conseils qui se tinrent sous la minorité de Louis XIII on proposa d'accroître les revenus royaux, de diminuer la taille et les autres impôts, et d'augmenter les pensions des grands. Sully voulut faire sentir qu'il était impossible d'augmenter les dépenses et de diminuer en même temps les revenus; on n'écouta pas ses raisons, quoique très solides. Le Surintendant, déjà mécontent, trouva mauvais que le chancelier n'ait pas brisé les sceaux du feu Roi, et que l'on eût falsifié la signature de ce prince; enfin il refusa de signer une ordonnance de comptant (1) de 900,000 livres, approuvée par la reine, pour argent que l'on prétendait avoir mis entre les mains du feu

(1) *Voyez* INTRODUCTION, pag. 65, ce que c'était qu'une ordonnance de comptant.

Roi. On lui redemanda sa place, qu'il quitta au commencement de 1611, avec le regret que conservent en pareil cas presque tous les hommes accoutumés au maniement des grandes affaires, et cette sensibilité qu'éprouvent les citoyens zélés à la vue d'améliorations qui seront négligées.

La retraite de Sully répandit la joie parmi les courtisans, et jeta le peuple dans la consternation. En perdant ses places, il ne perdit pas tous ses amis; lorsqu'il quitta Paris, plus de trois cents gentilshommes montèrent à cheval et l'accompagnèrent jusqu'à sa terre de Sully, où il se retira.

Malgré l'épuisement où était le royaume lorsque ce grand ministre fut chargé de l'administration des finances, il trouva en moins de quinze ans le moyen de diminuer les tailles de 5,000,000, les droits intérieurs et autres petites impositions de moitié; d'augmenter les revenus du Roi de 4,000,000; d'acquitter 100,000,000 de capitaux sur l'État; de racheter pour 35,000,000 de domaines. Les fournitures d'armes, l'artillerie et les munitions qui étaient dans les magasins, montaient à 12,000,000. On avait dépensé

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

1,800,000 livres pour augmenter les meubles du Roi. Pour mettre les fortifications des villes frontières en bon état, il en avait coûté 5,085,000 livres. On avait dépensé, en bâtimens pour le Roi et en constructions d'églises, 6,150,000 livres. L'établissement de plusieurs manufactures avait coûté près de 1,000,000. Les différens dons que Henri IV fit, montèrent à 6,442,300 livres. Pour les troupes et levées, on dépensa 4,850,000 livres et 1,000,000 pour rendre plusieurs rivières navigables. A la mort de Henri IV, il y avait 17,000,000 en dépôt dans le trésor de la Bastille, et 18,000,000, en billets des trésoriers allaient y entrer qui n'avaient point d'autre destination. Ces 35 millions vaudraient aujourd'hui 80,000,000, somme prodigieuse en raison de la petite quantité d'argent qui circulait alors.

On voit que la proportion des épargnes sous Sully est très forte pour la richesse de ce temps-là, et pour le court espace dans lequel elles se firent. D'ailleurs, la bonne politique ne permet pas aux rois d'amasser de l'argent, parce que c'est nuire à la circulation. On a beaucoup blâmé cette

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

stagnation de grandes sommes qui, mises en circulation, auraient donné une nouvelle activité à l'industrie; mais alors on ne connaissait point d'autres moyens, pour la plupart des États, de pourvoir aux événemens, surtout pour la France, qui avait manqué si souvent à ses engagemens. Une destination de ces fonds bien entendue eût été de prêter une partie de ces sommes aux particuliers à un intérêt faible, mais sous la condition de rendre au gouvernement en cas de guerre. Ce remplacement industrieux de la thésaurisation a été pratiqué par le grand Frédéric, mais était alors absolument inconnu.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf